



GREVE POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE NUIT DU CHRU DE TOURS

Après des mois et des mois de crise hospitalière liée au manque de budget pour les hôpitaux et ensuite liée à la pandémie du COVID, l'ensemble des agents du CHRU n'est pas épargné dans sa vie professionnelle et personnelle.

Après des restructurations de services entiers, des fermetures de lits, des détériorations des conditions de travail du personnel qui ressentissent sur l'accueil et la prise en soin des patients, **la Direction choisit de s'attaquer au rythme de travail de ses agents de nuit.**

Non sortie de cette grave crise que subit notre hôpital, avec un taux d'absentéisme alarmant, des difficultés à recruter et à donner l'envie à nos jeunes professionnels, la Direction, dans un esprit strictement comptable et en total discordance avec leur soi-disant bienveillance vantée dans leurs différents écrits, décide de restreindre les droits des agents de nuit en détruisant les trames au profit de leur sacro- sainte flexibilité et de négliger les conséquences sur la santé des agents cumulant la fatigue et le risque d'erreur lors des soins apportés aux patients.

A l'heure actuelle, une nuit de travail est de 10h de présence auprès des patients à œuvrer pour les soins, le confort et la réassurance des malades avec un rythme de 2 à 3 nuits consécutives et des temps de repos indispensables à la suite, appelés repos compensateurs.

Rappelons que le travail de nuit n'est pas physiologique et est à l'origine de troubles du sommeil, de troubles métaboliques (obésité, diabète), de troubles de l'humeur (dépression, angoisse, irritabilité), de risque de cancer

(notamment le sein pour les femmes), de risque de pathologies coronariennes et la liste n'est pas exhaustive ... Le travail de nuit a aussi un fort impact sur la vie de famille et la vie sociale.

Ce rythme si spécifique demande du temps de récupération et surtout une certaine régularité, ce qui était le cas jusqu'à présent avec des semaines non travaillées permettant de reprendre une vie dite « normale ».

Rappelons que nous sommes issus du milieu de la santé au cœur de ces préoccupations et que notre Direction n'est pas sans connaître les conséquences pour son personnel en lui imposant des rythmes décousus, des temps de récupérations non attribués au fur et à mesure des besoins physiologiques. Aberrations suprêmes, on nous demande de poser des congés annuels sur des temps de repos compensateurs pour pouvoir bénéficier de cette semaine de repos indispensable pour assurer notre travail.

Les repos compensateurs sont alors cumulés et seront redonnés aux agents au bon vouloir de la Direction. Les années précédentes, le manque de personnel et les cadences n'ont déjà fait qu'accroître le compte épargne temps de chaque agent.

Alors que va-t-il se passer avec leur nouvelle organisation, chaque agent n'a plus le choix de poser ses congés sur les périodes qui lui conviennent. Il va cumuler des repos compensateurs qui ne pourront pas lui être donnés en temps et en heure pour se reposer et seront en fin d'année déposés sur un compte épargne temps. Ce qui augmente la durée du temps de travail annuel et détériore la santé des agents de nuit tant mal mené par le manque criant de personnel.

C'est pourquoi, un mouvement de grève a débuté le lundi 28 février à minuit afin de montrer à la Direction que les agents de nuit tiennent à leur rythme de Travail et que leur Santé comme celle des patients qu'ils soignent sont bien de leur Responsabilité.

Le 01 mars 2022

Syndicat CGT

CHRU de Tours